

# le bulletin pastoral

5

Edité par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne - Janvier 2017

## L'édito



En ce début d'année 2017, la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne vous présente ses meilleurs vœux et réaffirme son engagement auprès des gestionnaires d'estives et des territoires de montagne. Les deux précédentes années furent difficiles, la mise en place de la nouvelle PAC et du programme pastoral n'est pas encore opérationnelle. Le non versement des aides liées à la mesure 7.6.2 (relative au gardiennage 2016, aux travaux pastoraux 2015 et à l'animation 2015 et 2016), suite à une absence de logiciel pour instruire les demandes et le retard pris sur l'instruction des MAEC 2015 et 2016 (Herbe 09 et SHP) sur les estives, rendent la situation financière des Groupements Pastoraux fragile.

Les services administratifs de la DDT (Direction Départementale des Territoires) ont pleinement conscience de la situation et le service pastoral les sollicite afin que les versements interviennent le plus rapidement.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de vous annoncer une date de déblocage de ces paiements et nous espérons que, pour débiter la saison 2017, la situation sera réglée.

Cette saison d'estive 2016 fut marquée par l'augmentation de la prédation sur nos territoires de montagne. Le lâcher de l'ours espagnol Goiat en mai et l'évolution naturelle de la population ursine (ours sur Melles, individus localisés en vallée de la Pique et du Lys) conduisent à une hausse des demandes d'indemnisation. Le nombre de dossiers déposés est passé de 9 en 2015 à 29 en 2016. A ce sujet, la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne a cosigné avec les 5 autres Chambres d'Agriculture du massif un courrier rédigé et signé par l'ACAP (Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées) à destination de la Ministre de l'Ecologie pour lui demander de renoncer à la réintroduction d'un nouvel ours dans la partie occidentale du massif.

A la lecture de ce bulletin pastoral, vous trouverez les informations techniques sur les futurs appels à projets. La nouvelle grille de sélection des appels à projets travaux pastoraux 2017 a été modifiée suite à une demande des services pastoraux et des professionnels auprès de la Région Midi-Pyrénées. Cette grille ne correspondait pas aux réalités du terrain, elle excluait notamment les travaux en zones intermédiaires.

Nous espérons que cet appel à projet répondra à vos demandes pour équiper et aménager nos territoires de montagne.

Pour finir, je tiens personnellement à vous souhaiter tous mes vœux de réussite professionnelle et familiale pour cette nouvelle année, plein de défis pour l'avenir de nos estives.

**Francis ADER**

*Elu Chambre d'Agriculture, en charge  
du pastoralisme et de la montagne*



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE

# Appel à projet ouvert pour les demandes de subvention pour le gardiennage et les travaux d'amélioration pastorale !

L'appel à projet de la mesure 7.6.2 pour l'accompagnement du pastoralisme pyrénéen est ouvert depuis la fin de l'année 2016 et s'étend **jusqu'à fin janvier 2017**. Contactez donc rapidement votre animateur pastoral, si ce n'est pas déjà fait, pour monter **un dossier de demande de subvention relatif aux travaux d'amélioration pastorale (taux de subvention de 70 %) ou un dossier de demande de subvention pour le gardiennage (70 ou 75 %)**.

**Pour les dossiers gardiennage 2017, une permanence sera organisée le mercredi 18 janvier 2017 au bureau du conseiller agricole à la mairie de Luchon.**

**Cela permettra également de réaliser les demandes de paiement du gardiennage 2016.**

Pour plus d'informations sur la mesure d'aide, reportez-vous au bulletin pastoral n°4 (octobre 2016).

Quelques précisions tout de même pour les projets de travaux d'amélioration pastorale : il est nécessaire de fournir trois devis (entreprise et/ou à titre d'expert). Les travaux seront à réaliser avant le 31 décembre 2018.

Les porteurs de projet peuvent être des communes, des AFP ou des GP.

Le comité de sélection se réunira au printemps 2017 pour une décision d'attribution des aides avant la saison d'estive.

Concernant le calendrier des prochains appels à projet, le rythme sera d'un par an, en début d'année. **Le prochain sera donc en janvier 2018.**

Pour information, la **commission permanente** de la région s'est réunie le 16 décembre dernier pour étudier les dossiers d'amélioration pastorale déposés dans le cadre de l'**appel à projet 2016**. Pour le département de la Haute-Garonne, seuls 4 dossiers ont été retenus sur 6 dossiers déposés.

Deux dossiers retenus n'ont pu être financés faute d'enveloppe financière FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire) : il s'agit du GP de Crabère (abri des Sédères) et de la commune de Oô (réfection cabane d'Esquierry).

Les deux dossiers retenus et financés sont le GP de Superbagnères (parc de contention/bassins et clôture) et le GP ovin de Oô (réfection des 2 captages d'eau sur Médasolle).

Les porteurs de projet recevront prochainement un courrier officiel.

## Des exemples de travaux d'amélioration pastorale réalisés en 2016 :



© Photo CDA31 : Parc de contention

### Parc de contention sur Campsaure

Cet été 2016, le syndicat pastoral de Campsaure a investi dans un parc de contention bovin. C'est sur le plateau du Campsaure où pâturent quelques 350 bovins, à une altitude de 1 650 m, qu'il a été installé.

Le but de ce parc est d'améliorer et de sécuriser la manipulation des bêtes pour les soins, le chargement dans les bétailières...

Le parc est de type circulaire avec une fonction d'anti-recul qui bloque la barrière.

L'investissement s'élève à 40 244 € HT et a été sujet à une subvention de 70% avec la mesure 7.6.2.

### Débroussaillage au col de Larrieu

Le Groupement Pastoral du col de Larrieu, sur les communaux d'Estadens, a réalisé cet automne un débroussaillage d'une zone qui était envahie par les ronces et la fougère.

Le Groupement Pastoral a souhaité rouvrir cette zone afin d'améliorer et d'augmenter la ressource fourragère disponible.

Au total, ce sont 6 ha qui ont été débroussaillés par un nouvel entrepreneur sur le territoire, Eric Mousqué d'Arbas.

Cela a représenté 4 jours de travail (2 passages de broyeur) que le GP a autofinancé.



© Photo CDA31 : Débroussaillage

# La saison des feux 2016-2017



© Photo CDA31

## Écobuage

Cet automne, les conditions climatiques ont été plutôt favorables pour la réalisation de différents chantiers d'écobuage prévus pour cette nouvelle campagne 2016/2017.

Au total, ce sont 40 dossiers qui ont été examinés en Commission Locale d'Écobuage (CLE). Pour rappel, le rôle de la CLE est d'émettre des préconisations techniques sur la réalisation du chantier et de donner un avis favorable ou défavorable.

En ce qui concerne le chantier d'écobuage, il est difficile de prévoir la date exacte de réalisation. Celle-ci est fortement dépendante des conditions climatiques, de l'état de la végétation et de la disponibilité de la main d'oeuvre.

Le jour où les conditions sont réunies, il vous faut contacter le matin même du chantier, le centre d'appel des pompiers (le 18), la commune concernée, la gendarmerie et l'ONF si concerné.

Déjà plusieurs chantiers ont été menés cet automne : Saint-Paul d'Oueil, Le Mourtis, Céciré, Artigue...

## Brûlage dirigé

A la différence de l'écobuage qui a une vocation purement pastorale, le brûlage dirigé a pour but de détruire par le feu la végétation qui est de nature à favoriser la propagation des incendies, c'est-à-dire notamment des espaces inaccessibles à d'autres moyens de débroussaillage.

L'opération étant complexe, elle est encadrée par une équipe du SDIS, service départemental d'incendie et de secours.

Cet automne, comme pour les écobuages, les conditions ont été favorables. De nombreux chantiers ont pu être menés : Garin, Cathervielle, Saint-Aventin, Cier-De-Luchon, Melles, ...



© Photo CDA31

## Témoignage de Christian Mouret, responsable de la cellule brûlage dirigé du SDIS :

### - Quelle est votre fonction au sein du SDIS 31 ?

J'ai deux casquettes : je suis pompier professionnel à la caserne de Saint-Gaudens et pompier volontaire à Bagnères-de-Luchon. En parallèle à cela, je suis responsable de la cellule brûlage dirigé feu tactique.

### - Pouvez-vous nous décrire l'équipe de brûlage dirigé et ses missions ?

La cellule est opérationnelle depuis 2012. Elle est aujourd'hui composée de 15 agents ayant suivi la formation brûlage dirigé. Sa mission est de prévenir des risques d'incendies. Pour ce faire, elle intervient auprès des communes qui en font la demande à condition qu'il y ait un enjeu de Défense contre les incendies (DFCI).

La cellule va alors réaliser un chantier de brûlage dirigé sur un secteur précis de la commune, identifié comme potentiellement à risque. La cellule peut également être amenée à réaliser des chantiers d'ouverture sur des sites fortement embroussaillés. Ces chantiers sont alors soumis à la condition qu'à la suite du brûlage, la zone doit être pâturée. Le but étant de maintenir la zone ouverte.

### - Quel est votre avis sur l'évolution des pratiques d'écobuages dans le département ?

La situation s'est considérablement améliorée depuis 15 ans. Cette amélioration est due en grande partie par la mise en place des Commissions Locales d'Écobuage. Elles ont permis d'organiser cette pratique. Aujourd'hui on dénombre peu de feux non déclarés. D'ailleurs le peu de feux non autorisés sont souvent allumés par des personnes n'ayant jamais participé aux différentes CLE. En parallèle à cela, les chantiers menés par la cellule brûlage dirigé font également office de formation. Les agriculteurs du territoire n'hésitent pas à venir nous aider et par la même occasion à demander conseil. On a donc un savoir-faire qui va en s'améliorant sur le territoire avec une meilleure prise en compte des règles de bases en matière de conduite de chantier et de sécurité.



## Bilan estive 2016 : point sanitaire

Cet été, certaines estives ont eu des veaux morts suite à la maladie du charbon.

Le charbon symptomatique est une maladie hautement fatale des jeunes bovins causée par une bactérie : *Clostridium chauvoei*. Elle produit une infection locale aiguë qui résulte en un empoisonnement du sang conduisant rapidement à la mort. La plupart des bovins affectés ont entre 6 et 24 mois d'âge.

*C. chauvoei* est une bactérie qui produit des spores. Ces dernières sont très résistantes aux changements environnementaux et aux désinfectants et peuvent rester dans le sol à l'état dormant pendant des années. La contamination du sol se fait par du fumier contaminé ou par la décomposition de carcasses d'animaux morts de cette maladie. Le bovin s'infecterait en consommant un aliment contaminé ou au pâturage.

Souvent on parlera de syndrome de mort subite car la mort survient rapidement, entre 12 et 36 heures après le début des signes cliniques. Si l'animal est observé avant sa mort, on notera une boiterie importante, habituellement avec une enflure sévère de la partie supérieure de la patte affectée. **A cause de la vitesse à laquelle la maladie frappe et de la gravité et de l'étendue des lésions, il est difficile de sauver un animal atteint.**

À des fins de diagnostic, comme la maladie s'accompagne d'une décomposition rapide de la carcasse, il est important de soumettre rapidement la carcasse pour nécropsie (maximum dans les six heures suivant le décès) et ce, particulièrement durant les grosses chaleurs.

**On prévient la maladie en administrant un vaccin.** Lors d'une première vaccination, deux doses de vaccin à 3-4 semaines d'intervalle seront nécessaires pour une protection optimale, puis un rappel annuel. Il est hasardeux d'attendre d'avoir un épisode de charbon pour vacciner puisque l'immunité n'est acquise que 10 à 14 jours après la dose de rappel (2<sup>ème</sup> dose), **une vaccination préventive (avant la mise au pâturage, par exemple) est recommandée.**

*Attention : il ne faut pas confondre le charbon dit symptomatique ou les entérotoxémies qui sont dus à des clostridies et le charbon bactérien (fièvre charbonneuse, maladie réputée contagieuse soumise à déclaration obligatoire au vétérinaire sanitaire et à l'administration). C'est pour cela que toute mortalité nécessite une autopsie dans les meilleurs délais.*

GDS 31.



## Formation chien de troupeau

La formation «**Dresser son chien de troupeau pour améliorer ses conditions de travail**» aura lieu les **28 février et 29 mars 2017** sur l'exploitation du lycée

agricole de Saint-Gaudens.

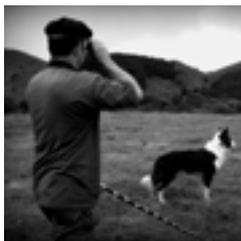
Cette formation vous permettra de vous perfectionner sur la conduite de votre chien pour gagner en performance dans la conduite et le déplacement du troupeau.

Si vous souhaitez vous inscrire, veuillez contacter François Demessaz.

## Assemblées Générales GP

Président de Groupement Pastoral, l'année 2017 étant déjà là, nous vous encourageons à commencer à faire le point sur votre comptabilité, à réfléchir aux projets que vous souhaiteriez mettre en place sur votre estive afin de préparer au mieux vos Assemblées Générales.

Pensez à prendre contact rapidement avec votre animateur pastoral.



## Bourse aux bergers/vachers

Trois estives de Haute-Garonne sont à la recherche de bergers et de vachers :

- **GP Ovin de Oô** : estive de 2000 ha avec environ 1300 ovins. Commune de Oô. Altitude moyenne : 2 050 m. 4 cabanes pastorales. Président : Dominique SANS

- **GP Ovin de Gouaux de Luchon** : estive de 500 ha avec environ 1300 ovins. Commune de Gouaux de Luchon. Altitude moyenne : 1800 m. 1 cabane pastorale. Président : Alain MANENT

- **GP de Paloumère** : estive de 350 ha avec environ 500 ovins, 80 bovins et 50 équins. Commune d'Arbas. Altitude moyenne : 1400m. 1 cabane pastorale. Poste de berger/vacher polyvalent, surveillance. Président : Bernard AURET.

Vous pouvez contacter la cellule Pastoralisme et Montagne si vous avez des questions concernant ces offres d'emploi.

## Bourse aux estives

Certaines estives, notamment en ovins, sont à la recherche de troupeaux transhumants. Si vous êtes éleveur et que vous souhaitez transhumer, vous pouvez contacter la cellule pastorale qui vous indiquera les estives demandeuses.



**Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne**

61 allée de Brienne - BP 7044 - 31069 TOULOUSE cedex 7  
Tél : 05.61.10.42.50 - Fax : 05.61.23.45.98

[www.haute-garonne.chambagri.fr](http://www.haute-garonne.chambagri.fr)

Ce bulletin est rédigé avec le concours financier de :



## Contacts cellule pastoralisme et montagne :

Leslie SAINT-GENIEZ : 05 61 94 81 75 - [leslie.saint-geniez@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:leslie.saint-geniez@haute-garonne.chambagri.fr)

François DEMESSAZ : 05 61 79 38 80 - [francois.demessaz@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:francois.demessaz@haute-garonne.chambagri.fr)

Elsa BOUTHIER : 05 61 94 81 74 - [elsa.bouthier@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:elsa.bouthier@haute-garonne.chambagri.fr)